

But et adversaires de saint Augustin dans le « De Civitate Dei »

I

But de saint Augustin dans « La Cité de Dieu »

Toutes les éditions ou traductions de *La Cité de Dieu* qu'il m'a été donné de consulter commencent invariablement par le commentaire qu'Augustin a écrit lui-même sur son ouvrage dans les *Retractationes*.

Or, il est un élément dont on ne tient pas assez compte lorsque l'on étudie le *De civitate Dei*, c'est que la rédaction de cette œuvre s'étendit sur plus de quatorze années (de 412 à 426). Il est évident que, durant cette période, les idées de l'évêque d'Hippone ont évolué. En effet, au lendemain de la prise de Rome, le savant docteur croit, fidèle à la tradition qui voulait que la fin du monde suivît la chute de la Ville, il croit donc que la fin des temps est arrivée et que le monde vit ses dernières heures¹⁾. Il entreprend alors une œuvre d'actualité, et ce sont les trois premiers livres de *La Cité de Dieu*, publiés en 413²⁾.

Peu à peu, à mesure que le temps s'écoule, revisant ses idées sur la fin du monde, il en arrive à penser que la chute de Rome, bien loin d'être le fait annonciateur de la fin des temps, ne constitue qu'un épisode de l'histoire de l'humanité.

La Cité de Dieu devient alors une œuvre dogmatique, dans laquelle il ne se contentera plus de répondre aux objections qui

¹⁾ Nous étudierons dans un troisième article l'évolution des idées d'Augustin relatives à la fin du monde.

²⁾ Cfr. H.-I. MARROU, *Saint Augustin et l'Augustinisme*, Paris, 1955, p. 44 : « ... *La Cité de Dieu*, au départ, simple écrit de circonstance inspiré par la catastrophe de 410 et qui, élargi de proche en proche, finit par devenir cette puissante somme *contra paganos* ».

rendent le Christianisme responsable des maux de l'empire et de la chute de Rome suite à l'expulsion des dieux, mais aussi un ouvrage de synthèse où il expliquera aux philosophes la solution chrétienne de la vie, la conception de l'âme et de l'au-delà selon les Ecritures. On pourra faire remarquer qu'à la fin du premier livre, l'auteur a tracé le plan des livres suivants. A cela il peut être répondu — nous reviendrons d'ailleurs à cette objection plus loin — que saint Augustin a bien l'intention d'entrer en lice contre les philosophes puisqu'il le dit, mais il ne le fera qu'après avoir démontré leur erreur à ceux qui prétendent que les maux de l'Etat romain sont imputables au Christianisme. Car, si les gens qui se préoccupent de philosophie forment l'élite de la société, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne sont qu'un petit nombre et que c'est d'abord à la masse que veut répondre Augustin.

Voyons maintenant ce qu'écrivait le savant docteur au sujet de *La Cité de Dieu* ³⁾ dans les *Retractationes*:

« Sur ces entrefaites, Rome fut détruite sous les coups de l'invasion des Goths que conduisait le roi Alaric: ce fut un grand désastre. Les adorateurs d'une multitude de faux dieux que nous appelons ordinairement les païens, s'efforcèrent de faire retomber ce désastre sur la religion chrétienne et se mirent à blasphémer le vrai Dieu avec plus d'âpreté et d'amertume que d'habitude. C'est pourquoi brûlé du « zèle de la maison de Dieu », je décidai d'écrire contre leurs blasphèmes ou leurs erreurs les livres de *La Cité de Dieu*. Cet ouvrage m'occupa pendant plusieurs années parce que beaucoup d'autres besognes se présentaient qu'il ne fallait pas différer, et leur solution réclamait d'abord tous mes soins. Quant à ce grand ouvrage de *La Cité de Dieu*, il fut enfin achevé en vingt-deux livres.

De ces livres, les cinq premiers réfutent ceux qui voient dans le culte de la multitude des faux dieux qu'honorent habituellement les païens, la condition nécessaire à la prospérité des affaires humaines et qui prétendent trouver dans l'interdiction de ce culte l'explication de la naissance et de l'accroissement des maux actuels.

³⁾ Sur le plan de *La Cité de Dieu*, on pourra lire l'article de MM. ROY J. DEFERRARI et Jérôme KEELER, *St Augustine's city of God. Its Plan and Development*, dans l'*American Journal of Philology*, vol. L, 1929, 2, pp. 109-137. Les auteurs comparent d'une manière rigoureuse les endroits où Augustin parle de son œuvre, notamment *Cité de Dieu*, I, 35. 36 et *Retract.*, II, 43, mais ne tiennent pas suffisamment compte, à mon avis, des circonstances dans lesquelles a été écrit l'ouvrage.

Les cinq suivants sont dirigés contre ceux qui, tout en avouant que de tels maux n'ont jamais manqué et ne manqueront jamais aux mortels et que, tantôt grands tantôt petits, ils varient selon les lieux, les temps et les personnes, déclarent pourtant utile le culte des faux dieux, avec les sacrifices qu'on leur offre, à cause de la vie qui doit suivre la mort. Dans ces dix livres, ce sont donc ces deux opinions, vaines et contraires à la religion chrétienne, qui se trouvent réfutées.

Mais, pour qu'on ne nous accuse pas d'avoir seulement combattu les doctrines des autres sans avoir développé les nôtres, c'est cet exposé que contient la seconde partie de cet ouvrage, renfermée en douze livres. Cependant, lorsqu'il en est besoin, nous affirmons les opinions qui sont nôtres, même dans les dix premiers livres et nous réfutons celles des autres dans les douze derniers. Des douze derniers livres donc, les quatre premiers traitent de l'origine des deux cités, dont l'une est la cité de Dieu, l'autre la cité de ce monde. Les quatre suivants décrivent leurs progrès et leurs développements. Les autres, qui sont aussi les derniers, montrent les fins qui leur sont dues. Ainsi, tous ces vingt-deux livres ont pour thème l'une et l'autre cités ; mais ils ont emprunté leur titre à la meilleure et ils sont appelés de préférence *De la Cité de Dieu* » ⁴).

⁴) AUGUSTIN, *Retractationes*, II, XLIII, 1 dans *Œuvres de saint Augustin*, 1^{re} série: Opuscules, XII, *Les Révisions*. Texte, traduction, notes par G. BARDY, Desclée De Brouwer, Paris, 1950, p. 522 sqq.: « Interea Roma Gothorum irruptione agentium sub rege Alarico atque impetu magnae cladis versa est. Cuius eversionem deorum falsorum multorumque cultores, quos usitato nomine paganos vocamus, in christianam religionem referre conantes, solito acerbius et amarius Deum verum blasphemare coeperunt. Unde ego exardescens « zelo domus Dei » (Ps. LXXXVIII, 10; Ioan. II, 17) adversus eorum blasphemias vel errores libros *De civitate Dei* scribere institui. Quod opus per aliquot annos me tenuit, eo quod alia multa intercurrerant, quae differri non oporteret et me prius ad solvendum occupabant. Hoc autem *De Civitate Dei* grande opus tandem viginti duobus libris est terminatum. Quorum quinque primi eos repellunt qui res humanas ita prosperari volunt ut ad hoc multorum deorum cultum, quos pagani colere consueverunt, necessarium esse arbitrentur et, quia prohibetur, mala ista exoriri atque abundare contendunt.

Sequentes autem quinque adversus eos loquuntur, qui fatentur haec mala nec defuisse unquam nec defutura mortalibus et ea nunc magna nunc parva, locis, temporibus, personisque variari, sed deorum multorum cultum, quo eis sacrificatur, propter vitam post mortem futuram esse utilem disputant. His ergo decem libris, duae istae variae opiniones christianae religioni adversariae repelluntur. Sed ne quisquam nos aliena tantum redarguisse, non autem nostra asseruisse reprehenderet, id agit pars altera operis huius quae libris duodecim continetur. Quanquam ubi opus est, et in prioribus decem quae nostra sunt asseramus, et in duodecim posterioribus redarguamus adversa. Duodecim ergo librorum sequentium, primi

Si l'on s'en réfère au titre des livres et chapitres, la concordance entre ceux-ci et le plan donné dans les *Retractationes* est parfaite. Mais saint Augustin n'a écrit ces titres qu'une fois l'ouvrage terminé. Une lettre, de la même époque que les *Retractationes*, découverte et publiée par C. LAMBOT⁵⁾, nous apprend les différentes façons possibles de scinder les vingt-deux livres (par exemple : deux tomes, l'un contenant les dix premiers livres, l'autre les douze derniers ; ou encore en cinq tomes, le premier contenant les livres I à V, le second les livres VI à X, et chacun des trois derniers comprenant quatre livres : XI à XIV, XV à XVIII, XIX à XXII).

Le principal intérêt de cette lettre réside cependant dans le fait que saint Augustin affirme s'être fait relire son ouvrage avant de publier la version définitive du texte complet de *La Cité de Dieu*⁶⁾ et qu'il a écrit un bref résumé de cette œuvre⁷⁾.

Voyons maintenant si le plan donné par Augustin correspond au contenu des livres. Dans le prologue du livre I, l'auteur déclare :

« Suivre la très glorieuse Cité de Dieu soit ici-bas dans la succession des temps où « vivant de la foi » elle accomplit son pèlerinage parmi les impies, soit dans la stabilité de l'éternelle demeure qu'elle attend présentement avec patience « jusqu'à ce que la justice se change en jugement » et qu'elle obtiendra un jour dans la splendeur d'une victoire suprême, pour une paix parfaite ; la défendre contre ceux qui préfèrent leurs dieux à Celui qui l'a créée, voilà l'objet de l'œuvre que j'entreprends et par laquelle je m'acquitte d'une promesse à ton égard, ô mon bien cher fils Marcellin⁸⁾. Tâche immense et ardue ! Mais Dieu est là pour m'y aider »⁹⁾.

quattuor continent exortum duarum civitatum, quarum est una Dei, altera huius mundi; secundi quattuor, excusum earum sive procursum; tertii vero, qui et postremi debitos fines. Ita omnes viginti et duo libri cum sint de utraque civitate conscripti, titulum tamen a meliore acceperunt ut *De civitate Dei* potius vocarentur ».

⁵⁾ C. LAMBOT, *Lettre inédite de saint Augustin sur le De civitate Dei*, dans *Revue Bénédictine*, LI, 1939, 109-121.

Cette lettre se trouve également reproduite dans AUGUSTINUS, *De civitate Dei* (*Corpus Christianorum*, Series Latina, XLVII), Turnhout, 1955, pp. III et IV.

⁶⁾ Cfr. C. LAMBOT, *art. cit.*, l. 32-36; *Corpus Christianorum*, l. 34-40.

⁷⁾ Cfr. C. LAMBOT, *art. cit.*, l. 42 sqq. On trouvera ce résumé tout en bloc dans *Corpus Christianorum*, pp. v à XLV.

⁸⁾ Marcellinus était un ami intime d'Augustin. Cfr. AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, texte latin et traduction française avec introduction et notes par P. DE LABRIOLLE, t. I, Garnier, Paris, s. d., note I du Livre I, p. 545.

⁹⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, Praef., l. 1 à 9: « Gloriosissimam civitatem Dei

Augustin dit alors que c'est l'humilité qui nous élève et que cette humilité, privilège de Dieu, l'âme enflée d'orgueil cherche à se l'approprier. Il termine le prologue de cette manière :

« Aussi ne saurais-je passer sous silence tout ce qu'il convient de dire de cette cité terrestre, avide de dominer les peuples déjà asservis, mais dominée elle-même par cette passion d'hégémonie, — pour autant que le demande le dessein général de cette œuvre et pour autant que je sois capable de le faire » ¹⁰).

Nous apprenons que c'est en vertu d'une promesse qu'il écrit et que c'est contre les adorateurs des dieux, qui préfèrent leurs dieux au fondateur de la cité. L'auteur annonce qu'il parlera de la cité terrestre en long et en large pour pouvoir établir la comparaison et parce que c'est de la cité terrestre que sortent ces ennemis contre lesquels il faut défendre la cité divine. Cependant, nous avons la preuve qu'Augustin pensait écrire un ouvrage sur les deux cités, dès avant la prise de Rome. En effet, dans le *De Genesi ad litteram*, il est écrit :

« Ainsi, il existe deux amours, l'un saint, l'autre impur. Ces deux amours ont d'abord paru chez les anges, l'un chez les bons, l'autre chez les mauvais : de là deux cités fondées parmi les hommes, la cité des justes et celle des méchants. Elles se mêlent ici-bas à travers les siècles jusqu'au dernier jugement qui les séparera sans retour. Telles sont ces deux cités ; nous pourrions les décrire avec quelque développement ailleurs, s'il plaît à Dieu » ¹¹).

sive in hoc temporum cursu, cum inter impios peregrinatur ex fide vivens sive in illa stabilitate sedis aeternae, quam nunc expectat per patientiam, quoadusque iustitia convertatur in iudicium, deinceps adeptura per excellentiam victoria ultima et pace perfecta, hoc opere instituto et mea ad te promissione debito defendere adversus eos, qui conditori eius suos praeferunt, fili carissime Marcelline, suscepi, magnum opus et arduum, sed Deus adiutor noster est ».

¹⁰) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, Praef., l. 20-24 : « Unde etiam de terrena civitate, quae cum dominari adpetit, etsi populi serviant, ipsa ei dominandi libido dominatur, non est praetereundum silentio quidquid dicere suscepti huius operis ratio postulat si facultas datur ».

¹¹) AUGUSTIN, *De Genesi ad litteram*, XI, 20 (*Patrologie Latine*, 34, 437) : « Illi duo amores, quorum alter sanctus est, alter immundus... praecesserunt in Angelis; alter in bonis, alter in malis; et distinxerunt conditas in genere humano civitates duas,..., alteram justorum, alteram iniquorum. Quarum etiam quadam temporali commixtione peragitur saeculum, donec ultimo iudicio separentur. De quibus duabus civitatibus latius fortasse alio loco, si Dominus voluerit disseremus ».

Notons toutefois qu'il ne s'agit ici que de deux cités humaines, la cité des justes et celle des méchants. Ce n'est donc pas la Cité de Dieu que l'auteur a en vue, mais simplement les deux catégories d'êtres qui peuplent la terre : les bons et les mauvais. Le concept parfait de la Cité de Dieu vint plus tard ¹²⁾.

Or ce livre a été commencé en 393 et ne fut jamais achevé, mais ce qui en était écrit fut publié en 415 ¹³⁾, néanmoins on peut dire qu'avant 410, sinon il aurait fait allusion aux événements, Augustin avait conçu le projet d'écrire un ouvrage sur les deux cités ; dès lors la prise de Rome en fut l'occasion déterminante et impérieuse.

Si nous examinons le premier livre de *La Cité de Dieu*, nous constatons qu'Augustin ne répond pas aux promesses énoncées dans le prologue. La raison en paraît claire ; le prologue a été composé après la rédaction des trois premiers livres, au moment de leur publication en 413, lorsque l'auteur a soupçonné toute l'ampleur qu'il pouvait donner à son ouvrage. Parcourons les trois premiers livres, et nous nous rendrons compte que nous sommes avant tout en présence d'une œuvre d'actualité.

« On s'imagine qu'on oppose aux chrétiens un important grief quand, pour noircir davantage le tableau de leur captivité, on ajoute que des viols ont été perpétrés sur des femmes, des vierges nubiles et même des religieuses. Ici, ce n'est pas la foi, ni la piété, ni la vertu de chasteté qui se voit dans l'embarras, mais plutôt notre discussion même, prise entre la pudeur et la raison ; et ce qui nous tient à cœur ce n'est point tant de fournir des réponses aux gens du dehors que des consolations aux nôtres » ¹⁴⁾.

Augustin développe alors son point de vue :

« Tant que la volonté reste stable et inébranlée, tout ce

¹²⁾ Cfr. G. BARDY, *La formation du concept de « Cité de Dieu » dans l'œuvre de saint Augustin*, dans *L'Année théologique augustiniennne*, 12, 1952, 5-19 ; et le même, *Définition de la Cité de Dieu*, dans la même revue, 12, 1952, 113-129.

¹³⁾ Cfr. AUGUSTIN, *Retractationes* I, 18, *op cit.*, p. 382 et notes.

¹⁴⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 16, l. 1 à 8 : « Magnum sane crimen se putant obicere christianis, cum eorum exaggerantes captivitatem addunt etiam stupra commissa, non solum in aliena matrimonia virginesque nupturas, sed etiam in quasdam sanctimoniales. Hic vero non fides, non pietas, non ipsa virtus, quae castitas dicitur, sed nostra potius disputatio inter pudorem atque rationem quibusdam coartatur angustiis. Nec tantum hic curamus alienis responsionem reddere, quantum ipsis nostris consolationem ».

qui arrive au corps ou dans le corps du fait d'autrui, sans qu'on puisse l'éviter autrement que par un péché personnel, n'entraîne aucune faute pour la victime » ¹⁵).

L'auteur rapporte ensuite que certaines de ces femmes violées se sont donné la mort. Elles ont eu tort, dit-il, mais elles méritent beaucoup de pitié. Après cela, l'évêque d'Hippone explique ce qu'est la pureté. C'est une vertu morale, indépendante des violences imposées ; ces chrétiennes ne devaient pas se punir elles-mêmes. Voici la conclusion de cet exposé :

« Notre thèse est donc que lorsqu'un corps est souillé, sans que la volonté de rester chaste ait été altérée par aucun consentement au mal, toute la honte retombe sur celui qui l'a violenté par la force et non pas sur la victime qui a subi cette violence. Contre ce raisonnement si lumineux, oseront-ils s'inscrire en faux ceux contre qui nous défendons la pureté morale et même physique de femmes chrétiennes violées au cours de leur captivité ? » ¹⁶).

L'auteur s'étend alors sur le problème du suicide en montrant qu'il fait partie des interdictions contenues dans le précepte *non occides*. Il termine par ces mots :

« Ce que je viens de dire vise ceux et celles qui, pour éviter non pas le péché d'autrui, mais leur propre péché, et par peur de céder à leur propre sensualité éveillée par la sensualité d'autrui, estiment qu'ils doivent se livrer à une violence meurtrière » ¹⁷).

Plus loin, on ne trouve plus qu'une seule allusion à ce but qui peut paraître infime dans la grande polémique des deux cités.

¹⁵) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 16, l. 11 à 14: « (voluntas) ... qua inconcussa ac stabili permanente, quidquid alius de corpore vel in corpore fecerit, quod sine peccato proprio non valeat evitari, praeter culpam esse patientis ».

¹⁶) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 19, l. 1 à 4: « An forte huic perspicuae rationi, qua dicimus corpore oppresso nequaquam proposito castitatis ulla in malum consensione mutato illius tantum esse flagitium, qui opprimens concubuerit, non illius, quae oppressa concumbenti nulla voluntate consenserit, contradicere audebunt hi, contra quos feminarum Christianarum in captivitate oppressarum non tantum mentes, verum etiam sancta corpora defendimus ? ».

¹⁷) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 25: « Haec dixi propter eos vel eas, quae non alieni, sed proprii peccati devitandi causa, ne sub alterius libidine etiam excitatae suae forte consentiant, vim sibi, qua moriantur, inferendam putant ».

Au début du livre II, alors qu'il rappelle ce qu'il considère comme acquis dans le livre I, l'évêque d'Hippone écrit :

« Ici s'est présentée cette question : pourquoi ces bienfaits divins se sont-ils étendus jusqu'à des impies, à des ingrats ? Et de même, pourquoi les dures épreuves infligées par l'ennemi ont-elles frappé les fidèles au même titre que les impies ? Ce problème qui surgit partout — car dans la vie quotidienne les faveurs de Dieu et les afflictions humaines tombent les unes et les autres confusément et sans distinction sur les bons et les méchants, ce qui trouble beaucoup d'esprits — je m'y suis un peu attardé car le dessein de mon œuvre m'obligeait à le résoudre. J'ai voulu surtout consoler de saintes femmes, chastes et pieuses victimes d'attentats qui ont fait souffrir leur pudeur, mais sans compromettre leur inébranlable pureté, car il ne faut pas qu'elles aient un remords de vivre, n'ayant à se repentir d'aucune perversité ! » ¹⁸⁾.

Augustin indique très clairement que s'il s'est attardé un tant soit peu, c'est afin de consoler ses sœurs (*aliquantum immoratus sum maxime ad consolandas sanctas feminas et pie castas*) pour qu'elles n'aient aucun remords d'être restées en vie (*ne paeniteat eas vitae*). Le savant docteur poursuit en déclarant :

« Puis, j'ai ajouté quelques mots à l'adresse de ceux qui avec une cynique impudence insultent les chrétiens accablés d'épreuves, et surtout ces femmes chastes et saintes qui ont été humiliées dans leur pudeur — eux, les plus pervers, les plus effrontés des hommes, fils dégénérés de ces Romains dont on loue tant de belles actions que célèbre l'Histoire et dont la gloire n'a pas de pires ennemis que ces calomnieurs ! » ¹⁹⁾.

¹⁸⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 2, l. 13 à 25 : « Inde incidit quaestio, cur haec divina beneficia et ad impios ingratosque pervenerint, et cur illa itidem dura, quae hostiliter facta sunt, pios cum impiis pariter affligerint ? Quam quaestionem per multa diffusam (in omnibus enim cotidianis vel Dei muneribus vel hominum cladibus, quorum utraque bene ac male viventibus permixta atque indiscrete saepe accidunt, solet multos movere) ut pro suscepti operis necessitate dissolverem, aliquantum immoratus sum maxime ad consolandas sanctas feminas et pie castas, in quibus ab hoste aliquid perpetratum est quod intulit verecundiae dolorem, etsi non abstulit pudicitiae firmitatem, ne paeniteat eas vitae, quas non est unde possit paenitere nequitiae ».

¹⁹⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 2, l. 25 à 31 : « Deinde pauca dixi in eos qui Christianos adversis illis rebus adfectos et praecipue pudorem humiliatarum feminarum quamvis castarum atque sanctarum protervitate inpuidentissima exagitant cum sint nequissimi et inreverentissimi, longe ab eis ipsis Romanis degeneres,

Plus tard, que ce soit dans *La Cité de Dieu* ou dans les *Retractiones*, il ne sera même plus fait allusion à cette discussion, qui tient près de la moitié du livre I. C'est, semble-t-il, parce que ces quinze chapitres constituèrent une digression combien utile et consolante au moment où ils furent écrits, mais qui, par la suite, perdirent de leur intérêt, car ils ne faisaient plus partie de l'actualité.

Un autre but que s'efforce d'atteindre l'évêque d'Hippone en écrivant *La Cité de Dieu*, c'est de répondre à l'objection, qui, comme on l'a vu plus haut, fut l'occasion de cet ouvrage. Il s'agit de la chute de Rome, dont les païens imputaient la responsabilité au Christianisme qui avait fait fuir les dieux. C'est ainsi qu'à la fin du livre I, Augustin, parlant du plan des livres suivants, écrit ce qui suit :

« Mais je tiens à dire encore un mot contre ceux qui rejettent les désastres de l'Etat romain sur notre religion, parce qu'elle leur défend de sacrifier à leurs dieux » ²⁰).

Et pour cela, le savant docteur va rappeler tous les maux que Rome a soufferts dans le passé, avant la naissance du Christianisme, ensuite il poursuit :

« Il y aura lieu de montrer ensuite à quelles vertus romaines Dieu a daigné prêter son concours en vue de l'agrandissement de l'empire et pour quelles raisons, — Lui de qui relèvent tous les royaumes ; combien inefficace aussi fut l'action de ces prétendues divinités et qu'elles n'ont fait plutôt que nuire par leurs duperies et leurs mensonges » ²¹).

Au livre II, l'auteur déclare qu'il va établir la liste des maux que Rome a endurés depuis sa fondation :

« Je voudrais maintenant rappeler les maux que Rome a soufferts depuis ses origines, soit dans la Cité même, soit dans les provinces sujettes : maux qu'ils ne manqueraient pas d'im-

quorum praeclara multa laudantur et litterarum memoria celebrantur, immo illorum gloriae vehementer adversi ».

²⁰) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 36, l. 1 à 3 : « Sed adhuc mihi quaedam dicenda sunt adversus eos, qui Romanae rei publicae clades in religionem nostram referunt, qua diis suis sacrificare prohibentur ».

²¹) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 36, l. 9 à 13 : « Deinde monstrandum est, quos eorum mores et quam ob causam Deus verus ad augendum imperium adiuvare dignatus est, in cuius potestate sunt regna omnia, quamque nihil eos adiuverint hi, quos deos putant, et potius quantum decipiendo et fallendo nocuerint ».

puter à la religion chrétienne si dès ce temps là, la doctrine évangélique avait pu faire retentir sa libre protestation contre leurs fausses et trompeuses divinités » ²²⁾.

Et Augustin enchaîne directement au chapitre suivant :

« En rappelant ces faits, souviens-toi que je plaide aussi contre ces ignorants dont la sottise a créé le proverbe courant : « Pas de pluie, c'est la faute des chrétiens » » ²³⁾.

Ainsi, l'argumentation de l'évêque d'Hippone en vue d'atteindre le but qu'il se propose est fort éloignée de la cité de Dieu, dont il ne commencera à parler qu'au livre X. Dans le texte qui nous occupe, il s'attache, en citant abondamment les anciens auteurs latins parmi lesquels les historiens occupent la première place, à montrer que Rome a été aussi malheureuse jadis qu'à l'époque où il écrit. En effet, lorsqu'au début du livre IV, l'auteur reprend la rédaction de *La Cité de Dieu* interrompue après les trois premiers livres ²⁴⁾, il fait le point et constate qu'il n'a que partiellement réalisé les promesses faites à la fin du livre I :

« Vers la fin du livre I, j'ai brièvement indiqué ce que j'allais dire et j'ai réalisé partiellement ce programme dans les deux livres suivants. Le reste ne saurait être soustrait plus longtemps à l'attente des lecteurs » ²⁵⁾.

Et l'on peut s'étonner qu'il n'ait pas tenu ses promesses, la réponse est cependant simple. Il suffit de lire le chapitre premier du livre IV dont la phrase que l'on vient de lire est le dernier paragraphe. Voici le début de ce chapitre :

²²⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 2, l. 37 à 42 : « Deinceps itaque dicere institui, quae mala civitas illa perpessa sit ab origine sua sive apud se ipsam sive in provinciis sibi iam subditis, quae omnia Christianae religioni tribuerent, si iam tunc evangelica doctrina adversus falsos et fallaces deos eorum testificatione liberrima personaret ».

²³⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 3, l. 1 à 3 : « Memento autem me ista commemorantem adhuc contra imperitos agere ex quorum imperitia illud quoque ortum est vulgare proverbium : Pluvia deficit, causa Christiani sunt ».

²⁴⁾ Dès 413, il faisait paraître en une seule fois les trois premiers livres qui obtinrent le plus vif succès. En 414-415 sortirent les livres IV et V.

²⁵⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, I, l. 35 à 38 : « Et quoniam in fine primi libri quae deinceps dicenda essent, breviter posuimus et ex his quaedam in duobus consequentibus diximus, expectationi legentium quae restant reddenda cognoscimus ».

« En commençant cet ouvrage sur la Cité de Dieu, j'ai cru devoir répondre d'abord à ses ennemis » ²⁶⁾.

Remarquons le mot « d'abord », et il est encore plus significatif dans le texte latin où il est mis en exergue : *De civitate Dei dicere exorsus, prius respondendum putavi eius inimicis*. Augustin s'est donc bien rendu compte lui-même que le plan qu'il s'était tracé à la fin du premier livre ne correspondait pas à la nécessité qui le pressait d'écrire ; aussi, n'a-t-il pas hésité à répondre à l'objection fondamentale — pourquoi Rome est-elle tombée à notre époque ? — avant d'entamer l'exposé logique de la marche des deux cités.

L'évêque d'Hippone a donc parfaitement conscience qu'il a fait une longue digression en écrivant les premiers livres. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, cette digression fut, à l'époque, la partie la plus intéressante de son ouvrage puisqu'elle visait avant tout à rassurer les chrétiens troublés par la chute de Rome.

Mais plus la date de 410 s'éloigne dans le temps, plus Augustin s'en tient au dessein qu'il avait d'abord formé et qu'on a lu plus haut. Ainsi, au fur et à mesure que nous avançons dans la lecture de l'ouvrage, nous constatons que le plan se précise peu à peu pour être finalement conforme à celui qui a été tracé dans les *Retractationes*.

Que l'on lise ce passage de *La Cité de Dieu*, VI, 12 :

« Il n'y a donc pour donner la vie éternelle, c'est-à-dire heureuse sans fin, que celui-là seul qui donne la vraie félicité. Or, ces dieux qu'honore la théologie civile ne peuvent la donner, la démonstration en est faite. Il ne faut pas les honorer ni en vue des biens temporels et terrestres — nous l'avons prouvé dans les cinq livres précédents — et encore moins en vue de la vie éternelle, celle d'après la mort ; c'est ce qu'établit ce dernier livre avec le concours des précédents » ²⁷⁾.

Comparons le texte des *Retractationes*, II, 43 :

²⁶⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 1, 1. 1.

²⁷⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, VI, 12, 1. 26 à 33 : « Vitam igitur aeternam, id est sine ullo fine felicem, solus ille dat, qui dat veram felicitatem. Quam quoniam illi, quos colit theologia ista civilis, dare non posse convicti sunt: non solum propter ista temporalia atque terrena, quod superioribus quinque libris ostendimus, sed multo magis propter vitam aeternam, quae post mortem futura est, quod isto uno etiam illis cooperantibus egimus, colendi non sunt ».

« De ces livres, les cinq premiers réfutent ceux qui voient dans le culte de la multitude des faux dieux qu'honorent habituellement les païens, la condition nécessaire à la prospérité des affaires humaines et qui prétendent trouver dans l'interdiction de ce culte, l'explication de la naissance et de l'accroissement des maux actuels »²⁸).

Et dans *La lettre à Firmus*, nous lisons :

« ... le premier volume comprendrait les cinq premiers livres dans lesquels on argumente contre ceux qui prétendent que non seulement le culte des démons mais encore celui des dieux est utile pour obtenir le bonheur dans cette vie »²⁹).

On pourrait encore citer trois textes extraits des mêmes œuvres (*Cité de Dieu*, X, 32 ; *Retractationes*, II, 43, 1 ; *Lettre à Firmus*, l. 15 à 18) afin de comparer ce qui y est dit des livres VI à X. Mais cela n'apporterait rien que nous ne sachions déjà. En effet, saint Augustin a eu, dès longtemps avant 410, l'intention d'écrire un ouvrage sur les deux cités. La prise de Rome ne fut donc que l'occasion de la composition de cette œuvre en même temps qu'elle fut la cause d'un changement profond chez l'évêque d'Hippone. Alors que cette œuvre devait être dogmatique, elle devint surtout apologétique dans les trois premiers livres publiés, rappelons-le, en 413. Quand vers 414-415, il reprend la composition de *La Cité de Dieu*, il revient à son idée ancienne. En effet, si nous examinons les œuvres qu'il a écrites entre 410 et 413, nous verrons que d'abord il se conforme aux idées traditionnelles qui liaient la chute de Rome et la fin du monde. Dès le livre IV, Augustin a compris que le monde n'allait pas s'écrouler parce qu'une ville avait été saccagée.

²⁸) AUGUSTIN, *Retractationes*, II, 43, 1, *op. cit.*, p. 524 : « Quorum quinque primi eos repellunt qui res humanas ita prosperari volunt ut ad hoc multorum deorum cultum, quos pagani colere consueverunt, necessarium esse arbitrentur et, quia prohibetur mala ista exoriri atque abundare contendunt ».

²⁹) AUGUSTIN, *Lettre à Firmus*, l. 12 à 15 (dans *Corpus Christianorum*, Series Latina XLVII, Turnhout, 1955) : « ... quorum primus contineat quinque libros priores quibus adversus eos est disputatum qui felicitati vitae huius non plane deorum sed daemoniorum cultum prodesse contendunt ».

II

Les adversaires de saint Augustin tels qu'ils apparaissent dans "La Cité de Dieu"

Quand saint Augustin entreprend d'écrire *La Cité de Dieu*, il a en vue de reconforter ses frères et de les délivrer des inquiétudes dans lesquelles la chute de Rome les a plongés. Le moyen qu'il met en œuvre pour parvenir à ses fins c'est d'attaquer ceux qui prétendent que le Christianisme est la cause de la prise de la Ville et qui rendent les Chrétiens responsables des maux de l'empire.

Or, il est remarquable que l'évêque d'Hippone ne cite pas les auteurs païens contemporains. Ainsi, Symmaque était bien connu d'Augustin puisque c'est lui en effet, alors préfet du prétoire, qui nomma le jeune Augustin professeur de Lettres à Milan ³⁰⁾, et pourtant son nom n'est pas mentionné dans *La Cité de Dieu*. Cependant, il semble bien que c'est à son ancien protecteur que répond le fils de Monique quand il prétend que ce qui a fait Rome grande, ce sont les Romains et non les dieux comme l'affirmait Symmaque.

Si, parcourant *La Cité de Dieu*, on veut faire le relevé des citations d'auteurs profanes contemporains de saint Augustin, nous trouvons une citation de Claudien, trois de Julius Obsequens, une de Martianus Capella, quatre de Servius, de plus le nom de Soranus est mentionné quatre fois.

Or, les passages cités ne renferment jamais des reproches à l'égard du Christianisme. Voyons par exemple l'emprunt fait à Claudien :

« C'est ce fait qui a donné occasion à Claudien — encore qu'il fût étranger au Christianisme — de dire dans un éloge de Théodose : « O prince trop aimé de Dieu, l'air même milite pour toi et les vents conjurés obéissent à tes trompettes » ³¹⁾.

Et Augustin traite de la même manière les autres auteurs non-chrétiens de son époque, si l'on excepte toutefois les néo-plato-

³⁰⁾ AUGUSTIN, *Confessions*, V, 13.

³¹⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, V, 26, l. 27 à 30 : « Unde et poeta Claudianus, quamvis a Christi nomine alienus, in eius tamen laudibus dixit :

O nimium dilecte Deo, cui militat aether,

Et coniurati veniunt ad classica venti ! (CLAUDIEN, *III Cons. Hon.* 96 sqq.) ».

niciens ; mais, nous l'avons déjà remarqué, cette partie que nous avons appelée dogmatique ne s'adresse qu'à une élite intellectuelle car pas plus alors qu'aujourd'hui la masse ne se souciait des problèmes philosophiques. Augustin ne craint donc pas de faire de la publicité autour de leurs noms en les citant ; tandis qu'il ne nomme pas ceux qu'il attaque dans l'œuvre d'actualité afin de ne pas attirer l'attention sur eux.

Pourtant ses adversaires vivent toujours puisque dans le prologue il déclare expressément :

« J'ai entrepris de défendre la Cité de Dieu contre ceux qui préfèrent leurs dieux à son fondateur » ³²⁾.

Quand il donne la parole à ceux qu'il combat, ou qu'il les met en scène, saint Augustin emploie toujours un verbe au présent. J'avais essayé grâce à différents verbes, substantifs ou pronoms d'établir des catégories d'adversaires. Malheureusement, parvenu au livre XII, j'ai dû abandonner cette recherche car j'ai trouvé presque tous ces mots employés dans le même chapitre à propos des seuls philosophes.

Qu'on en juge plutôt :

quorum = et eorum	XII, 18, l. 5
dicunt	l. 6
inquiunt	l. 7. 12. 27
putant	l. 24
impīi	l. 34
illis	l. 35. 45
isti	l. 39

Ainsi il ne nous est pas possible de nous servir des formules pour établir un classement des adversaires, du moins en ce qui concerne l'œuvre d'actualité, car lorsque dans la partie dogmatique de son ouvrage l'évêque d'Hippone parle des *docti sapientesque*, il s'agit toujours des néo-platoniciens.

Puisque la façon de procéder mentionnée ci-dessus est exclue, force sera de grouper les arguments semblables afin de prendre connaissance des assertions anti-chrétiennes développées par les dé-

³²⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, Praef., l. 1 : « Gloriosissimam civitatem Dei... defendere adversus eos qui conditori eius deos suos praeferunt... suscepi ».

fenseurs des dieux. C'est pourquoi, en vue de rester clair, nous avons réparti les griefs des adversaires d'Augustin en quatre groupes.

Tout d'abord, le plus important, ceux qui accusaient les chrétiens d'être responsables de la prise de Rome parce que les dieux ne protégeaient plus la Ville.

Ensuite, nous verrons les reproches de ceux qui prétendaient que la qualité de « chrétien » n'avait pas écarté les maux de ceux qui en étaient revêtus.

Après cela, nous dirons un mot des arguments de ceux qui affirment qu'il faut honorer les dieux pour la période qui suit la mort.

Enfin, nous étudierons la place spéciale qu'occupent Varron et Virgile dans *La Cité de Dieu* et la possibilité d'établir des rapprochements entre l'œuvre de saint Augustin et celle de Rutilius Namatianus.

A. CONTRE CEUX QUI ACCUSENT LE CHRISTIANISME D'ÊTRE RESPONSABLE DE LA PRISE DE ROME PARCE QUE LES CHRÉTIENS ONT FAIT FUIR LES DIEUX PROTECTEURS DE LA CITÉ.

A plusieurs reprises, Augustin déclare que ses adversaires se partagent en deux catégories: les ignorants et ceux qui feignent l'ignorance:

« En rappelant ces faits, souviens-toi que je plaide aussi contre ces ignorants dont la sottise a créé le proverbe courant: « Pas de pluie, c'est la faute des chrétiens ». Ceux qui parmi eux ont reçu une culture, qui aiment l'histoire, y ont appris aisément les dits faits. Mais pour soulever contre nous la foule ignorante, ils feignent l'ignorance et s'efforcent de démontrer au vulgaire que les désastres dont à certains intervalles de temps et de lieux le genre humain est fatalement affligé n'ont d'autre cause que le nom chrétien »³³).

« Sachez-le en effet vous qui l'ignorez, vous aussi qui

³³) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 3, l. 1 à 9: « Memento autem me ista commemorantem adhuc contra inperitos agere, ex quorum imperitia illud quoque ortum est vulgare proverbium: « Pluvia defit, causa Christiani sunt ». Nam qui eorum studiis liberalibus instituti amant historiam, facillime ista noverunt; sed ut nobis ineruditorum turbas infestissimas reddant, se nosse dissimulant atque hoc apud vulgus confirmare nituntur, clades, quibus per certa intervalla locorum et temporum genus humanum oportet affligi, causa accidere nominis Christiani ».

feignez de ne pas le savoir et murmurez contre celui qui vous a affranchis de dieux comme ceux-là »³⁴⁾.

« En commençant cet ouvrage sur *La Cité de Dieu*, j'ai cru devoir d'abord répondre à ses ennemis qui... imputent à la religion chrétienne... toutes les épreuves qu'ils subissent ici-bas... Et comme il y a parmi eux une masse ignorante, elle se donne l'air de s'appuyer sur l'autorité des doctes pour envenimer la haine dont nous sommes l'objet. Ces illettrés s'imaginent que les malheurs extraordinaires de notre époque n'arrivaient jamais autrefois et cette opinion, ceux-là mêmes qui savent qu'elle est fausse dissimulent leur science pour paraître avoir contre nous de justes motifs de murmurer »³⁵⁾.

Nous pourrions allonger cette liste de citations³⁶⁾ mais les textes que l'on vient de lire sont suffisamment explicites.

Ainsi donc saint Augustin connaît certainement quelques-uns des lettrés auxquels il fait allusion et il ne les nomme pas. On peut se demander si ce n'est pas afin de leur éviter des ennuis avec ce qui subsiste du pouvoir politique. De plus, jamais les paroles attribuées aux païens ne sont introduites par des verbes signifiant « écrire ou publier », mais toujours par des verbes tels que *dicunt*, *inquiunt*, *putant*, *murmurant*. Il semblerait donc que ce soit à des arguments rapportés de vive voix que répond saint Augustin. Or ceux contre qui il écrit sont des ingrats, dit-il à de nombreuses reprises, parce qu'ils se sont ainsi servis du nom de chrétien pour échapper au massacre quand tomba la Ville :

« C'est ainsi qu'un bon nombre ont échappé à la mort, qui se font maintenant les détracteurs de ces temps chrétiens et imputent au Christ les maux dont a souffert la Cité. Quant au privilège qu'ils ont eu de sauver leur vie grâce au respect inspiré par le Christ, ce n'est pas au Christ qu'ils l'attribuent, c'est à leur chance »³⁷⁾.

³⁴⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 32, l. 1 à 3 : « Verum tamen scitote, qui ista nescitis et qui vos scire dissimulatis, advertite, qui adversus liberatorem a talibus dominis murmuratis ».

³⁵⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 1, l. 1 à 12 : « De civitate Dei dicere exorsus prius respondendum putavi eius inimicis... religioni increpitant Christianae... Et quoniam, cum sit in eis etiam vulgus indoctum, velut doctorum auctoritate in odium nostrum gravius iritantur, existimantibus imperitis ea quae suis temporibus insolite acciderint, per alia retro tempora accidere non solere, eorumque opinionem etiam his qui eam falsam esse noverunt, ut adversus nos iusta murmura habere videantur, suae scientiae dissimulatione firmantibus ».

³⁶⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, V, 22; VI, 1.

³⁷⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 1, l. 19 à 23 : « Sic evaserunt multi qui nunc

« Je voudrais revenir pour le moment au sujet que j'ai déjà touché : l'ingratitude de ces hommes qui imputent avec des blasphèmes au Christ les maux que la perversité de leur vie leur a justement attirés »³⁸).

A la fin du livre III³⁹), l'évêque d'Hippone flétrit encore ces ingrats. Or si ceux qui blasphèment le Christ sont des ingrats, c'est qu'ils habitent Rome puisqu'ils ont échappé à la mort en se servant du nom du Christ. Si, d'autre part, il y a parmi ceux-là des lettrés, nous sommes irrésistiblement amenés à penser peut-être à SYMMAQUE mais encore beaucoup plus à RUTILIUS NAMATIANUS et à son cercle d'amis Gaulois qui se trouvaient à Rome au moment de la catastrophe, tels Exuperantius⁴⁰), Rufius⁴¹) et Albinus⁴²). Plus loin, nous examinerons si le texte de Rutilius peut être mis en rapport avec des passages de *La Cité de Dieu*. Pour le moment, voyons ce que ces ingrats, ignorants ou feignant de l'être, reprochaient aux temps chrétiens.

« Car pourquoi dans votre malheur vous plaignez-vous des temps chrétiens ? »⁴³).

« Et c'est ainsi que vous ne voulez pas qu'on vous impute les maux dont vous êtes les auteurs, mais vous imputez aux temps chrétiens les maux que vous subissez »⁴⁴).

« ... j'ai cru devoir d'abord répondre à ceux qui imputent les guerres dont l'univers est actuellement désolé et surtout la dévastation récente de Rome par les Barbares à la religion chrétienne parce qu'elle interdit d'offrir aux démons des sacrifices abominables »⁴⁵).

Christianis temporibus detrahunt et mala, quae illa civitas pertulit Christo imputant; bona vero, quae in eos ut viverent propter Christi honorem facta sunt, non imputant Christo nostro, sed fato suo.

³⁸) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 3, l. 43 à 46: « Nunc, quod institueram de ingratis hominibus dicere, parumper expediam ut possum, qui ea mala, quae pro suorum morum perversitate merito patiuntur, blasphemantes Christo imputant ».

³⁹) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, III, 31.

⁴⁰) Cfr. RUTILIUS NAMATIANUS, *De reditu suo*, I, 213-216.

⁴¹) *Ibid.*, I, 165 sqq.

⁴²) *Ibid.*, I, 168.

⁴³) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 30, l. 5 sqq.: « Cur enim ad afflicti rebus adversis de temporibus querimini Christianis ».

⁴⁴) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 33, l. 13 à 15: « Hinc est quod, quae facitis, vobis imputari non vultis, mala vero, quae patimini, Christianis temporibus imputatis ».

⁴⁵) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 2, l. 3 à 7: « Occurrit mihi resistendum esse

« (ô âme romaine) ... n'écoute pas ceux des tiens qui, dégénérés, calomnient le Christ et les chrétiens, accusent cette époque comme une époque de malheur » ⁴⁶⁾.

De nombreux textes similaires pourraient encore être cités ⁴⁷⁾, mais il semble que le reproche soit assez clair : « Le christianisme est la cause de la chute de Rome ». D'ailleurs Augustin a résumé ainsi cette accusation :

« Nous avons donc promis de faire valoir certains arguments contre ceux qui rendent notre religion responsable des calamités de l'Etat romain » ⁴⁸⁾.

Or ce texte se trouve au début du livre IV, quand l'évêque d'Hippone résume les trois premiers livres et il est curieux de constater que nous ne retrouverons plus ce reproche dans les livres qui suivent, tant il est vrai que ce grief est le pilier de l'argumentation païenne à laquelle Augustin a répondu dans les trois premiers livres qui sont une œuvre d'actualité. Les autres objections auxquelles va répondre l'évêque d'Hippone se rattacheront de près ou de loin à celle-ci, mais à partir du livre IV nous ne trouverons plus à l'état originel le reproche : Rome est tombée à cause des chrétiens. Car la propagande païenne devait expliquer pourquoi le christianisme était responsable de la chute de Rome. Voici son explication : si les Goths se sont emparés de la Ville, c'est à cause des chrétiens qui ont chassé les dieux.

« Mais je tiens à dire encore un mot contre ceux qui rejettent les désastres de l'Etat Romain sur notre religion parce qu'elle leur défend de sacrifier à leurs dieux » ⁴⁹⁾.

« ... j'ai cru devoir d'abord répondre à ceux qui imputent les guerres dont l'univers est actuellement désolé, et surtout la dévastation récente de Rome par les Barbares, à la religion

primitus eis, qui haec bella, quibus mundus iste conteritur, maximeque Romanae urbis recentem a barbaris vastationem Christianae religioni tribuunt, qua prohibentur nefandis sacrificiis servire daemonibus ».

⁴⁶⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 29, l. 17 à 19 : « Non audias degeneres tuos Christo Christianisve detrahentes et accusantes velut tempora mala, cum quaerant tempora ».

⁴⁷⁾ Cfr. *Cité de Dieu*, II, 18 ; II, 23 ; II, 25 ; III, 17 ; III, 20 ; III, 22 ; III, 30 etc.

⁴⁸⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 2, l. 1 sqq. : « Promiseramus ergo quaedam nos esse dicturos adversus eos qui Romanae rei publicae clades in religionem nostram referunt ».

⁴⁹⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 36, l. 1 à 3.

chrétienne, parce qu'elle interdit d'offrir aux démons des sacrifices abominables » ⁵⁰).

Or les païens ne vénèrent pas les dieux mais adorent les idoles :

« Nous ne formulerions pas semblables objections si nos adversaires admettaient que ces emblèmes sacrés sont faits non point pour protéger les biens temporels, mais pour orienter vers les biens éternels ; en sorte que même s'il arrivait à leurs éléments matériels et visibles d'être annéantis, cela ne compromettrait en rien le but de leur institution, la faculté de les réparer subsistant pour qu'ils soient rendus à leur emploi. Mais par un étrange aveuglement, ces symboles périssables, ils veulent qu'ils assurent impérissablement le salut terrestre et la félicité temporelle de la Cité. Et quand on leur démontre que la permanence même de ces choses sacrées n'a empêché ni les vies d'être broyées ni le malheur de fondre sur eux, ils rougissent d'abjurer leur indéfendable opinion » ⁵¹).

Cette croyance ne doit pas appartenir à la propagande païenne du moment, car si elle avait été plus répandue, Augustin n'aurait pas manqué d'y répondre d'une manière plus ample, alors qu'il n'a jugé bon d'en parler qu'en ce passage.

Une opinion que l'on retrouvait plus souvent dans l'esprit des anti-chrétiens était que les dieux étaient dispensateurs des biens terrestres. Remarquons bien comment s'enchaîne l'argumentation païenne contre les chrétiens : a) Rome est malheureuse à cause des chrétiens, b) parce que ceux-ci ont chassé les dieux, c) qui sont les dispensateurs des biens matériels.

« Et pourtant Regulus n'aurait-il pas juré par les dieux dont on s'imagine que le culte aboli est la cause du désastre infligé au genre humain » ⁵²).

⁵⁰) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, II, 2, l. 3 à 7.

⁵¹) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, III, 18, l. 54 à 64 : « Haec istis nequaquam obicerentur a nobis, si illa sacra dicerent non tuendis his bonis temporalibus instituta, sed significandis aeternis, et ideo, cum ea, quod corporalia visibiliaque essent perire contingeret, nihil his rebus minui, propter quas fuerant instituta, et posse ad eodem usus denuo reparari. Nunc vero caecitate mirabili eis sacris, quae perire possent, fieri potuisse existimant, ut salus terrena et temporalis felicitas civitatis perire non posset. Proinde cum illis etiam manentibus sacris vel salutis contritio vel infelicitas inruisse monstratur mutare sententiam, quam defendere nequeunt, erubescunt ».

⁵²) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 15, l. 17 à 19 : « Et per deos ille iuraverat, quorum cultu prohibito has generi humano clades isti opinantur infligi ».

« Quant à ceux qui insultent son honnêteté et lui crient quand quelque dommage temporel vient l'atteindre : « Où est ton Dieu ? » qu'ils disent, eux, où sont leurs dieux quand ils endurent des souffrances pareilles. N'est-ce pas à les conjurer que sert le culte qu'ils rendent à ces dieux ou qu'ils veulent qu'on leur rende » ⁵³).

Or nous connaissons plusieurs auteurs païens qui avaient défendu cette opinion que combat Augustin. Ainsi PORPHYRE :

« Maintenant on s'étonne que la maladie se soit emparée depuis tant d'années de la cité alors que ni Esculape ni aucun autre dieu n'y a plus accès. Depuis que Jésus est honoré, personne n'a ressenti un bienfait public des dieux » ⁵⁴).

Ou encore LIBANIUS qui prétend que le Christianisme est une erreur par laquelle les chrétiens sont abusés :

« Et c'est une erreur dangereuse en ce sens que par leur mépris des dieux, les chrétiens deviennent la cause indirecte des maux de l'empire » ⁵⁵).

Écoutons finalement ZOZIME :

« Malgré ces remontrances, ils (les rites demeurés traditionnels depuis la fondation de la ville) furent abolis, toutes les traditions ancestrales furent abandonnées et c'est ce qui amena la décadence graduelle de l'empire, l'invasion des Barbares, la désolation des provinces, tout ce changement lamentable de la face de l'empire, si bien qu'on ne peut même plus repérer l'endroit où s'étendaient autrefois les cités » ⁵⁶).

⁵³) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 29, l. 6 à 10 : « Illi vero, qui probitati eius insultant eique dicunt, cum forte in aliqua temporalia mala devenerit : Ubi est Deus tuus ? ipsi dicant, ubi sint dii eorum, cum talia patiuntur, pro quibus evitandis eos vel colunt vel colendos esse contendunt ».

⁵⁴) PORPHYRE, dans THÉODORE DE CYR, *Graec. affect. curatio* XII (MIGNE, *Patrologie Grecque*, LXXXIII, 115) : « Νυνὶ δὲ θαυμάζουσιν εἰ τοσούτων ἐτῶν κατείληψε νόσος τὴν πόλιν, Ἀσκληπιοῦ μὲν ἐπιδημίας καὶ τῶν ἄλλων θεῶν οὐκ ἔτι οὕσης. Ἰησοῦ γὰρ τιμωμένου οὐδὲ μιᾶς δημοσίας τις θεῶν ὠφελείας ᾔσθετο ».

⁵⁵) LIBANIUS, II, 59 (éd. FÖRSTER, I, 258, l. 5 sqq.) : « ... πολλή δὲ ὕβρις..., ὑμνοῦνται δὲ ἀντὶ τῶν θεῶν οἱ τῶν κακῶν τῶν παρόντων αἴτιοι ».

⁵⁶) ZOZIME, *Historia nova*, IV, 59 (*Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, p. 245, l. 18 sqq.) : « διὰ τοῦτο τε τοῦ θυηπολικοῦ θεσμοῦ λήξαντος καὶ τῶν ἄλλων ὅσα τῆς πατρίου παραδόσεως ἦν ἐν ἀμελείᾳ κειμένων, ἡ Ῥωμαίων ἐπικράτεια κατὰ μέρος ἐλαττωθεῖσα βαρβάρων οἰκητήριον

L'évêque d'Hippone poursuit la discussion contre ses adversaires et, après avoir donné une réponse à ceux qui prétendent que les dieux assurent la félicité matérielle, il pose la question : A qui Rome est-elle redevable de sa grandeur ?

« Voyons donc maintenant sur quoi nos adversaires se fondent pour attribuer l'immensité et la longue durée de l'empire romain à ces dieux qu'ils prétendent avoir dignement honorés en leur offrant des jeux infâmes présentés par d'infâmes comédiens » ⁵⁷).

« Si c'est sans aucune aide des dieux qu'a subsisté un empire si grand (celui des Assyriens) et si durable, pourquoi attribuer aux dieux romains la grandeur et la durée de l'empire romain ? » ⁵⁸).

C'est à Symmaque sans doute que s'adresse cette partie, à celui qui avait fait dire à Rome apparaissant aux sénateurs :

« Cette religion que je veux garder, c'est celle qui a soumis l'univers à mes lois, celle dont les pratiques sacrées ont repoussé Hannibal de nos remparts et les Gaulois de mon Capitole » ⁵⁹).

C'est à Libanius aussi qu'il pense, lui qui avait écrit dans son discours en faveur des temples :

« C'est avec l'assistance de ces mêmes dieux que les Romains marchaient contre leurs ennemis, leur livraient bataille et en triomphaient, et que vainqueurs, ils donnaient aux vaincus après leur défaite une condition meilleure que celle qu'ils avaient auparavant, les délivrant de toute crainte et les faisant participer à leur régime politique » ⁶⁰).

γέγονεν, ἥ καὶ τέλει ἐκπεσοῦσα τῶν οἰκητόρων εἰς τοῦτο κατέστη σχήματος ὥστε μὴδὲ τοὺς τόπους ἐν οἷς γεγόνασιν αἱ πόλεις ἐπιγινώσκειν ».

⁵⁷) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 3, l. 1 à 4 : « Iam itaque videamus, quale sit quod tantam latitudinem ac diuturnitatem imperii Romani illis diis audent tribuere quos etiam per turpium ludorum obsequia et per turpium hominum ministeria se honeste coluisse contendunt ».

⁵⁸) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 7, l. 1 à 3 : « Si nullo deorum adiutorio tam magnum hoc regnum et prolixum fuit quare diis Romanis tribuitur Romanum regnum locis amplum temporibusque diuturnum ? ».

⁵⁹) SYMMAQUE, *Relationes*, III, 9 : « Hic cultus in leges meas orbem redegit, haec sacra Hannibalem a moenibus, a Capitolio Senonas reppulerunt ».

⁶⁰) LIBANIUS, *Pro templis*, 5 (FÖRSTER, III, 90, l. 1 à 5, trad. par M. VAN LOY, dans *Byzantion*, 1933) : « καὶ μετὰ τῆς τῶν θεῶν τουτωνὶ συμμαχίας ἐπιό-

Augustin cherche-t-il aussi à réfuter les paroles, rapportées par ZOZIME, de certains sénateurs lors de la fonte des statues pour payer la rançon à Alaric : « Ces images étaient celles dont le culte avait rendu Rome florissante pendant tant de siècles » ⁶¹⁾. L'évêque d'Hippone essaie ensuite de découvrir quel est le dieu qui a permis à Rome d'atteindre le développement remarquable auquel elle était parvenue :

« Et maintenant, si vous le voulez bien, cherchons parmi cette foule de dieux qu'adoraient les Romains quel est celui ou ceux à qui ils se croient particulièrement redevables du développement et de la conservation de cet empire » ⁶²⁾.

Saint Augustin pose la même question qu'avait avant lui formulée Libanius qui réclamait des explications aux moines :

« Qu'un de ces hommes qui ont abandonné leurs tenailles, leurs marteaux et leurs enclumes, prétendent discuter au sujet du ciel et de ses habitants, me dise à quels dieux durent leur puissance les Romains qui s'élevèrent si haut en étant partis d'une origine humble et pauvre, est-ce au dieu de ces moines ou bien à ceux qui avaient des temples et des autels et qui prescrivaient par l'entremise des devins ce qu'il fallait faire et ne pas faire ? » ⁶³⁾.

Puis après une comparaison avec l'armée où chacun, qu'il soit marin ou fantassin, occupe une place et remplit une fonction bien définie, Libanius poursuit :

ντες Ῥωμαῖοι τοῖς ἐναντίοις μαχόμενοι τε ἐνίκων καὶ νενικηκότες βελτίω τοῖς ἡττημένοις τοῦ πρὸ τῆς ἡττης τὸν ἐπ' αὐτῇ χρόνον ἐποιοῦν φόβους τε ἀφελόντες καὶ πολιτείας τῆς αὐτῶν μεταδόντες ».

⁶¹⁾ ZOZIME, V, XLI : « τοῖς ἀγάλασι ... διὰ τὸ φυλάξαι τῇ πόλει τὴν εὐδαιμονίαν αἰδῖον ».

⁶²⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 8, l. 1 à 3 : « Deinde quaeramus, si placet, ex tanta deorum turba, quam Romani colebant, quem potissimum vel quos deos credant illud imperium dilatasse atque servasse ».

⁶³⁾ LIBANIUS, *Pro templis*, 32 (éd. FÖRSTER, III, 104, l. 8 sqq.) : « Μυρίου δ' ἂν τις ἔχοι λέγειν πολέμους τῇ τῶν θεῶν εὐνοίᾳ κυβερνηθέντας καὶ, νῇ Δία γε, καὶ εἰρήνης καὶ ἡσυχίας χρόνους ».

Ibid., 31 (éd. FÖRSTER, III, 103, l. 10 sqq.) : « Εἰπάτω γάρ μοι τις τῶν τὰς μὲν πυράγρας καὶ σφύρας καὶ ἄκμονας ἀφέντων, περὶ δὲ οὐρανοῦ καὶ τῶν τὸν οὐρανὸν ἐχόντων ἀξιούντων διαλέγεσθαι, ποτέρους ἀκολουθοῦντες οἱ τὰ μέγιστα ἀπὸ μικρῶν καὶ φαύλων τῶν πρώτων ἀφορμῶν Ῥωμαῖοι δυνηθέντες ἐδυνήθησαν τῷ [θεῷ] τούτῳ ἢ οἷς ἱερὰ καὶ βωμοὶ [καὶ] παρ' ὧν ὁ τι χρὴ ποιεῖν ἢ μὴ ποιεῖν ».

« Ainsi aussi parmi les dieux : celui-ci protège des villes sujettes, d'autres veillent sur les campagnes et leur donnent la fertilité » ⁶⁴).

Il semble bien que c'est à lui que répond Augustin quand il écrit :

« Le peu que j'en ai dit suffit à faire comprendre qu'ils ne peuvent oser prétendre que l'empire romain doive son établissement, son accroissement, sa conservation à des divinités tellement spécialisées dans leur office propre qu'on ne leur a même pas confié une mission intégralement » ⁶⁵).

L'évêque d'Hippone poursuit alors son raisonnement. Puisque Rome n'est pas redevable de l'étendue et de la durée de son empire à la foule des petits dieux, c'est peut-être aux grands dieux que l'on doit la conservation de la Ville. Or cela n'est pas vrai ; c'est donc à leur chef que Rome est tributaire de sa puissance.

« Puisque Jupiter exerce la présidence en sa qualité de roi, c'est à lui, je pense, qu'on attribue l'établissement et l'extension de l'empire romain. S'il n'y a pris personnellement aucune part, quel autre dieu se serait attaqué à une tâche aussi lourde, étant donné qu'ils ont chacun leur office, leur emploi particulier et qu'aucun n'empiète sur le domaine d'un autre. Il n'y a donc que le roi des dieux à pouvoir développer et accroître le royaume des hommes » ⁶⁶).

Or remarquons bien que dans ce texte, Augustin ne rapporte pas directement les paroles de ses adversaires, car il dit : c'est à lui, je pense, qu'on attribue... *ipsum credo ab eis putari regnum constituisse*. C'est l'évêque d'Hippone qui interprète ainsi la religion.

⁶⁴) LIBANIUS, *Pro templis*, 33 (éd. FÖRSTER, III, 105) : « Ἀπὸ τῶν θεῶν ... ὁ δὲ [τις] ταύτῃ σώζει πόλιν ὑπήκοον, ὁ δὲ τις ἄγρὸν ἀνέχει παρέχων εὖ πράττειν ».

⁶⁵) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 8, l. 34 à 38 : « Haec autem paucissima ideo dixi, ut intellexeretur nullo modo eos dicere audere ista numina imperium constituisse auxisse conservasse Romanum quae ita suis quaeque adhibebantur officiis, ut nihil universum uni alicui crederetur ».

⁶⁶) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 13, l. 13 à 19 : « Quorum Iuppiter quia rex praesidet, ipsum credo ab eis putari regnum constituisse vel auxisse Romanum. Nam si hoc ipse non fecit, quem alium deum opus tam magnum potuisse adgredi credant cum omnes occupati sint officiis et operibus propriis, nec alter inruat in alterius ? A rege igitur deorum regnum hominum potuit propagari et augeri ».

romaine en lui donnant des allures monothéistes qu'elle n'a pas. Il est curieux de constater qu'à partir de ce point de la discussion, nous n'avons plus aucun texte à rapprocher de celui d'Augustin. Il y a bien chez Symmaque ou chez Maxime de Madaure des affirmations telles que celles-ci :

« Qui serait assez insensé, assez dépourvu d'esprit pour nier l'existence d'un Dieu unique, d'un Dieu sans commencement et sans lignée, père puissant et magnifique de tous. Nous adorons sous des noms différents ses perfections répandues dans le monde qui est son ouvrage, car son nom véritable nous est inconnu à tous tant que nous sommes ; car Dieu est un nom commun à toutes les religions et tandis que la diversité de nos prières s'adresse en quelque sorte à chacun de ses membres en particulier, il semble que notre adoration le comprend tout entier » ⁶⁷⁾.

Et Symmaque ne raisonne pas différemment quand il écrit que le Christianisme est un moyen, mais que le culte des dieux en est un autre et plus efficace puisqu'il révère la divinité sous toutes ses manifestations que sont les dieux ⁶⁸⁾. Mais sous des apparences semblables, ces textes ont un contenu différent. En effet, saint Augustin introduit dans la religion romaine une tendance monothéiste propre au Christianisme. Une fois qu'il aura montré que le roi des dieux à qui Rome doit sa puissance ne peut être Jupiter, il lui sera aisé de dire que puisque ce roi des dieux n'est pas Jupiter, c'est le Dieu des chrétiens. Symmaque et Maxime, au contraire, font appel à des notions panthéistes empruntées aux théories des néo-platoniciens ⁶⁹⁾ que l'évêque d'Hippone rejette d'ailleurs afin de faire triompher le point de vue qu'on vient de lire.

« S'il n'y a pas de honte à cela, que Jupiter soit donc tout ce que j'ai dit — car je n'ai pas cru devoir tout dire — qu'à lui seul, il soit tous les dieux, toutes ces déesses, lesquels seraient au gré de certains des parties du dieu ; ou comme d'autres l'admettent, des forces de Jupiter : c'est la solution

⁶⁷⁾ MAXIME DE MADAURE, *Epist.* XVI (*Patrologie Latine* 33, 82).

⁶⁸⁾ SYMMAQUE, *Relationes*, III, 10. Nous voyons les mêmes astres, le ciel est là pour tous, le même monde nous emporte avec lui : est-il important de connaître la sagacité avec laquelle chacun recherche la vérité, un seul chemin ne peut suffire pour accéder à ce profond mystère — « Eadem spectamus astra, commune caelum est, idem nos mundus involvit : quid interest qua quisque prudentia verum requirat ? Uno itinere non potest perveniri ad tam grande secretum ».

⁶⁹⁾ Cfr. E. BRÉHIER, *Histoire de la Philosophie*, T. I, 2, p. 465 sqq.

préférée de ceux qui veulent voir en lui l'âme du monde, opinion en faveur auprès des gens distingués et des grands intellectuels ! » ⁷⁰).

N'est-ce pas justement à Symmaque que l'auteur fait allusion quand il parle de gens distingués et de grands intellectuels ? Comme on l'a vu plus haut, Augustin n'admet pas cette opinion, pour lui et jusqu'à nouvel ordre Jupiter est le roi des dieux placé au sommet de la hiérarchie divine, d'où, le moment venu, il pourra le renverser à l'aide d'ailleurs de la croyance païenne en un dieu Félicité :

« Que celui-là seul ne se contente pas de ce Dieu qui ne se contente pas de son présent ! Que ce Dieu, dis-je, qui donne la félicité, ne suffise pas aux adorations de celui à qui il ne suffit pas de bénéficier de la félicité elle-même ! Mais que celui à qui elle suffit — l'homme en effet n'a rien de plus à souhaiter — serve le Dieu unique qui donne la félicité. Ce n'est pas celui qu'il nomme Jupiter. Car si on le reconnaissait pour un dispensateur de félicité, on ne rechercherait pas sous le nom de Félicité un autre Dieu ou une autre déesse à qui l'imputer » ⁷¹).

La conclusion vient d'elle-même ; si ce n'est pas Jupiter qui a fait la grandeur de Rome, c'est le Dieu des chrétiens, et Il a châtié celle-ci, il Lui a plu de le faire. Et c'est ainsi qu'Augustin termine la discussion entreprise contre ceux qui accusaient le Christianisme d'être responsable de la prise de Rome parce que les chrétiens avaient fait fuir les dieux protecteurs de la Cité.

Examinons maintenant les reproches que l'on faisait aux chrétiens en prétendant que leur qualité ne les avait pas empêchés d'être maltraités.

⁷⁰) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 11, l. 49 à 54 : « Si non pudet, haec omnia quae dixi et quaecumque non dixi (non enim omnia dicenda arbitratus sum), hi omnes dii deaque sit unus Iuppiter, sive sint ut quidam volunt, omnia ista partes eius sive virtutes eius, sicut eis videtur, quibus eum placet esse mundi animum, quae sententia velut magnorum multumque doctorum est ».

⁷¹) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 25, l. 13 à 21 : « Illi non sufficiat hic deus, cui non sufficit munus eius. Illi, inquam, non sufficiat ad colendum Deus dator felicitatis, cui non sufficit ad accipiendum ipsa felicitas. Cui autem sufficit (non enim habet homo quid amplius optare debeat), serviat uni Deo datori felicitatis. Non est ipse, quem nominant Iovem. Nam si eum datorem felicitatis agnoscerent, non utique alium vel aliam, a qua daretur felicitas, nomine ipsius felicitatis inquirerent ».

B. CONTRE CEUX QUI ACCUSENT LES CHRÉTIENS D'AVOIR ENDURÉ AUTANT DE MAUX QUE LES PAÏENS.

A côté de ces griefs de politique générale, les adversaires de saint Augustin émettaient encore des critiques d'ordre individuel contre le Christianisme en énumérant les maux que les chrétiens avaient endurés à la prise de la Ville. Comme nous l'avons déjà vu, la seconde moitié du premier livre de *La Cité de Dieu* est consacrée à apporter des consolations aux chrétiens éprouvés. L'évêque d'Hippone le fait en répondant aux « calomniateurs de l'ère de salut » et afin de les réfuter il rapporte leurs accusations.

« On ajoute que beaucoup de chrétiens ont été massacrés ou emportés par telle ou telle mort, aux formes diverses et hideuses » ⁷²⁾.

« Mais dans cet entassement énorme de cadavres, des fidèles n'ont même pas pu être ensevelis » ⁷³⁾.

« Mais, rappelle-t-on encore, beaucoup de chrétiens ont été emmenés comme prisonniers » ⁷⁴⁾.

« On s'imagine qu'on oppose aux chrétiens un important grief, quand, pour noircir davantage le tableau de leur captivité, on ajoute que des viols ont été perpétrés contre des femmes, des vierges nubiles et même des religieuses » ⁷⁵⁾.

« Contre ce raisonnement si lumineux, oseront-ils s'inscrire, en faux, ceux contre qui nous défendons la pureté morale, et même physique de femmes chrétiennes violées au cours de leur captivité » ⁷⁶⁾.

« Quant à nous, l'exemple de cette femme si illustre nous suffit pour réfuter ces gens étrangers à toute notion de sainteté qui insultent les femmes chrétiennes violées durant leur captivité » ⁷⁷⁾.

⁷²⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 11, l. 1: « Sed enim multi etiam Christiani interfecti sunt, multi multarum mortium foeda varietate consumpti ».

⁷³⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 12, l. 1 sq.: « At enim in tanta strage cadaverum nec sepeliri potuerunt ».

⁷⁴⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 14, l. 1 sq.: « Sed multi, inquit, Christiani etiam captivi ducti sunt ».

⁷⁵⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 16, l. 1 à 4: « Magnum sane crimen se putant obicere Christianis, cum eorum exaggerantes captivitatem addunt etiam stupra commissa, non solum in aliena matrimonia virginesque nupturas sed etiam in quasdam sanctimoniales ».

⁷⁶⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 19, l. 5 à 7: « An forte huic perspicuae rationi contradicere audebunt hi, contra quos feminarum Christianarum in captivitate oppressarum non tantum mentes, verum etiam corpora sancta defendimus ? ».

⁷⁷⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 19, l. 63 à 65: « Nobis tamen in hoc tam

Saint Augustin laisse entendre que ce sont là des paroles proferées par des païens, peut-être, mais il semble en tout cas que les chrétiens devaient se faire l'écho très favorable de tels reproches. Souvenons-nous du sermon 296 où l'évêque d'Hippone pose la question :

« C'est à l'époque chrétienne que Rome est saccagée et incendiée. Pourquoi est-ce à l'époque chrétienne ? Qui parle ainsi ? Un chrétien ? Si tu es chrétien, dis-toi que c'est quand Dieu l'a voulu, mais que répondre au païen ? Car le païen m'insulte. Que te dit-il ? Comment t'insulte-t-il ? » ⁷⁸⁾.

Il est clair qu'Augustin doit répondre aux deux catégories de gens qui l'interrogent, mais il insistera davantage sur ce qu'il faut dire aux païens parce que, pour les réfuter, il fait appel à des facteurs externes à la religion et se sert d'exemples et de faits bien connus empruntés à la vie. A ces arguments, impossible de trouver des correspondants dans la littérature de l'époque, aussi passerons-nous directement à une troisième catégorie d'adversaires auxquels répondit l'évêque d'Hippone.

C. CONTRE CEUX QUI PRÉTENDENT QU'IL FAUT HONORER LES DIEUX NON POUR LA VIE PRÉSENTE MAIS POUR LA VIE FUTURE.

Déjà à la fin du livre I, Augustin avait annoncé son intention de disputer contre ceux-là.

« Enfin, il faudra s'élever contre ceux qui, en dépit de tant de preuves manifestes qui les réfutent et les confondent, s'obstinent à prétendre que ce n'est pas en vue de l'intérêt de la vie présente, mais en vue de la vie future qu'il faut adorer les dieux. Ce sera là si je ne m'abuse, le point délicat, et qui méritera une discussion plus poussée ; il faudra discuter contre des philosophes, et ce ne sont pas les premiers venus, car ils jouissent chez nos adversaires du plus éminent prestige, et ils sont d'accord avec nous sur beaucoup de questions : l'immortalité de l'âme, le Dieu créateur, la Providence qui gouverne son œuvre. Mais il faut bien les réfuter là où ils pensent contre nous » ⁷⁹⁾.

nobili feminae huius exemplo ad istos refutandos, qui Christianis feminis, in captivitate compressis alieni ab omni cogitatione sanctitatis insultant ».

⁷⁸⁾ Sermo 296, 7 (*Patrologie Latine* 38, 1356).

⁷⁹⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 36, l. 13 à 24 : « Postremo adversus eos dicetur, qui manifestissimis documentis confutati atque convicti conantur asserere non

« Et maintenant, ainsi que le réclame le plan que je me suis prescrit, il me faut réfuter et instruire ceux qui prétendent qu'il faut honorer les dieux païens que la religion chrétienne voue à la ruine non pas en vue de la vie présente mais en vue de celle qui doit commencer après la mort »⁸⁰).

Quoi qu'en ait dit Augustin, ce n'est pas dans les livres VI à X qu'il discute avec les néo-platoniciens, mais c'est jusqu'au bout de l'ouvrage qu'il rapporte et combat leurs opinions quand elles sont contraires aux siennes. Comme cette polémique relève plus de l'histoire de la Philosophie que de l'histoire politique et littéraire à laquelle je me suis surtout attaché dans cette étude, cet aspect dogmatique de *La Cité de Dieu* sort du cadre de mes recherches et je ne puis donc que renvoyer aux ouvrages spécialisés⁸¹). Néanmoins je voudrais établir un rapprochement qui, à ma connaissance, n'a jamais été tenté, entre un texte d'un auteur païen dont nous ignorons les tendances philosophiques et un passage de *La Cité de Dieu*.

Maxime de Madaure a déjà retenu notre attention plus haut, quand nous avons étudié le changement d'attitude d'Augustin en 410. Maxime avait écrit dans la *Lettre* 16 que l'on a lue :

« Des fous si tant est qu'on daigne le rappeler visitent leurs tombeaux, en délaissant les temples et en négligeant les mânes de leurs ancêtres »⁸²).

propter vitae praesentis utilitatem, sed propter eam, quae post mortem futura est, colendos deos. Quae, nisi fallor, quaestio multo erit operosior et subtiliore disputatione dignior, ut et contra philosophos in ea disseratur, non quoslibet, sed qui apud illos excellentissima gloria clari sunt et nobiscum multa sentiunt, et de animae immortalitate et quod Deus verus mundum condiderit et de providentia eius, qua universum quod condidit, regit. Sed quoniam et ipsi in illis, quae contra nos sentiunt, refellendi sunt ».

⁸⁰) AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, VI, 1, l. 1 à 5 : « Nunc ergo quoniam deinceps, ut promissus ordo expetit, etiam hi refellendi et docendi sunt, qui non propter istam vitam, sed propter illam, quae post mortem futura est, deos gentium, quos Christiana religio destruit, colendos esse contendunt ».

⁸¹) L. GRANDGEORGE, *Saint Augustin et le néoplatonisme*, Paris, 1896. E. WINTER, *De doctrinae neoplatonicae in Augustini Civitate Dei vestigiis*, Friburgi Helv., 1928. André MONTEIL, *Les philosophies antiques dans « La Cité de Dieu »*, Paris, 1938. Cfr. *Revue des Etudes Latines* 16 (1938), p. 347.

⁸²) MAXIME, *Epître* 16 (*Patrologie Latine* 33, 82) : « Horum busta, si memoratu dignum est, relictis templis, neglectis majorum suorum manibus, stulti frequentant ».

Augustin avait répondu dans la *Lettre 17*: « Cependant pour que vous ne l'ignoriez pas et que vous ne retombiez pas imprudemment dans des reproches sacrilèges, sachez que les chrétiens catholiques dont une église est établie dans votre ville n'adorent point les morts ni rien de ce qui a été fait et créé par Dieu créateur de toutes choses ».

Est-ce encore à Maxime que pense l'évêque d'Hippone quand il écrit dans *La Cité de Dieu*:

« Naturellement ceux qui lisent cela dans un esprit pervers et hostile s'imaginent que si les dieux étaient adorés dans les temples, nous, nous adorons les morts dans leurs tombeaux »⁸³).

Je pense que l'on peut répondre affirmativement car ces textes présentent une similitude indiscutable.

D. PLACE DE VARRON ET DE VIRGILE DANS « LA CITÉ DE DIEU ».

a) VARRON.

Rien que dans *La Cité de Dieu* nous avons conservé plus de trois cents citations textuelles de Varron⁸⁴). Saint Augustin lui adresse, quand il le cite, les épithètes les plus flatteuses: « le grand savant Varron dont l'autorité est si haute »⁸⁵) — « cet homme est si pénétrant »⁸⁶) — « cet auteur est si pénétrant et si savant »⁸⁷). Dans d'autres passages ce sont toujours les mêmes expressions qui reviennent où il est presque toujours question de *doctus*⁸⁸). La seule citation qu'Augustin fasse de TERENTIANUS MAURUS est un vers à la louange de Varron:

⁸³) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, VIII, 26, 1, l. 13 à 15: « Qui haec legunt animo a nobis averso atque perverso, putent a paganis cultos fuisse deos in templis a nobis autem coli mortuos in sepulcris ».

⁸⁴) C. H. J. FRANCKEN, *Fragmenta M. Ter. Varronis quae inveniuntur in libris Augustini De civitate Dei*, Leiden, 1836. D. GRUPPE, *Die Ueberlieferung der Bruchstücke von Varro, Antiquitatis Rerum Humanarum*, dans *Miscell. Th. Mommsen*, Berlin, 1877, p. 540-554. G. LUTTGERT, *Theologomena Varroniana a S. Augustino in iudicium vocata*, I-II, Sorau, 1858-59.

⁸⁵) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 1, l. 26 sqq.: « Vir doctissimus Varro et gravissimae auctoritatis ».

⁸⁶) *Ibid.*, IV, 31, l. 11 sqq.: « homo acutissimus ».

⁸⁷) *Ibid.*, IV, 31, l. 24: « auctor acutissimus atque doctissimus ».

⁸⁸) Cfr. AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 3 à 7; VII, 9; VII, 22; VII, 25. Presqu'à la fin de l'ouvrage, il est encore appelé « doctissimus Romanorum ». Cfr. XIX, 22, l. 13.

« Varron si docte en n'importe quelle matière » ⁸⁹⁾.

Pour l'évêque d'Hippone, l'auteur des *Antiquités* est une mine à exploiter, car

« Cet homme si grand par le génie, si grand par la science, s'il avait eu l'intention d'attaquer et de détruire les « choses divines » sur lesquelles il a écrit et qu'il eût déclaré qu'elles se rattachaient non pas à la religion, mais à la superstition, je ne sais s'il eût signalé tant de traits risibles, dignes de mépris, vraiment haïssables » ⁹⁰⁾.

Mais l'intérêt des adorateurs des dieux pour Varron revêtait un autre aspect. Augustin nous a conservé l'éloge que Cicéron avait écrit « du plus savant des Romains » :

« Nous étions comme des voyageurs errants, des étrangers dans notre propre ville. Ce sont tes livres qui nous ont en quelque sorte ramenés dans notre demeure et nous ont permis de reconnaître ce que nous sommes et en quel lieu nous vivons. C'est toi qui as fixé l'âge de la patrie, la date des événements, qui nous as fait connaître les règles des cérémonies sacrées et des divers sacerdoces, les usages de la vie privée et ceux de la vie publique, la position des contrées et des lieux, enfin toutes les choses divines et humaines, avec leurs noms, leurs caractères, les devoirs qu'elles imposent et leurs origines » ⁹¹⁾.

Remarquons bien que la première qualité de Varron aux yeux de Cicéron, c'est d'avoir fait connaître à Rome son âge. On a vu combien les Romains s'étaient préoccupés de l'âge de leur ville ; dès lors on peut se faire une idée de l'importance et de l'autorité dont devait être revêtu celui qui avait révélé à Rome le nombre de ses années. Si ce fait était important à l'époque de Cicéron,

⁸⁹⁾ TERENCE MAURUS, *De Metris*, 2846 dans AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, VI, 2, l. 30 : « Vir doctissimus undecumque Varro ».

⁹⁰⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, VI, 2, l. 33 sqq. : « Iste vir tantus ingenio tantusque doctrina si rerum velut divinarum de quibus scripsit oppugnator esset atque destructor easque non ad religionem sed ad superstitionem diceret pertinere, nescio utrum tam multa in eis ridenda contemnenda detestanda conscriberet ».

⁹¹⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, VI, 2, l. 20 à 27 : « Nos in nostra urbe peregrinantes errantesque tamquam hospites tui libri quasi domum reduxerunt, ut possemus aliquando qui et ubi essemus agnoscere. Tu aetatem patriae, tu descriptiones temporum, tu sacrorum iura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu publicam disciplinam, tu sedem regionum locorum, ut omnium divinarum humanarumque rerum nomina genera officia causas aperuisti ».

combien ne l'était-il pas plus encore au début du V^e siècle, quand les gens de ce temps voyaient arriver avec effroi la redoutable échéance des douze siècles. A côté de Varron, il est un autre auteur qui tient une grande place dans *La Cité de Dieu*, cet auteur c'est Virgile.

b) VIRGILE ⁹²⁾.

Dès le début de *La Cité de Dieu*, Augustin nous fait connaître ce qu'il pense de Virgile.

« Virgile que lisent les jeunes enfants sans doute afin que ces esprits encore tendres s'imprègnent de ce grand poète, de tous le plus illustre et le meilleur — « le parfum dont l'argile neuve s'est pénétrée, elle le conservera longtemps » a dit Horace (Epp. I, 2, 69) » ⁹³⁾.

Plus loin, l'évêque d'Hippone nous montre le célèbre Man-touan non plus en tant que poète mais en tant que philosophe: « Et Virgile puise non pas dans les fictions poétiques mais dans les livres des philosophes quand il écrit » ⁹⁴⁾.

Ailleurs Augustin déclare que Virgile emprunte à Platon bon nombre de ses idées. « Et on loue Virgile d'avoir emprunté cette croyance à Platon » ⁹⁵⁾. « Quoique Virgile ait exprimé noblement

⁹²⁾ D. BASSI, *Sant'Agostino e Virgilio*, in *Annali del Istruzione media*, VI, 1930, pp. 420-31. P. KESELING, *Virgil bei Augustin*, in *Philologische Wochenschrift*, LXII, 1942, 383-384. Id., *Nochmals Virgil bei Augustin*, *ibid.*, LXIV, 1944, 95-96. F. MARTÍNEZ MORÁN, *Algunas ideas virgilianas en «La Ciudad de Dios»*, in *Archivo Agustiniiano*, XLIV, 1950, pp. 413-426. K. H. SCHEKLE, *Virgil in der Deutung Augustins*, Stuttgart, 1940. W. M. A. VAN DE WIJNPERSSE, *Virgilius bij Augustinus*, in *Studia Catholica*, VII, 1930-31, pp. 132-140. J. VASOLD, *Augustinus quae hauserit ex Virgilio*, Monaci, 1907-8.

⁹³⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, I, 3, l. 6 à 11: « (Virgilius) quem propterea parvuli legunt, ut videlicet poeta magnus omniumque praeclarissimus atque optimus teneris ebibitus animis non facile oblivione possit aboleri, secundum illud Horatii (Epp. I, 2, 69):

Quo semel est inbuta recens servabit odorem

Testa diu ».

⁹⁴⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 10, l. 40 sqq.: « Neque de figmentis poeticis, sed de philosophorum libris a Vergilio dictum est ».

⁹⁵⁾ AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, XIII, 19, l. 22: « quod Vergilius ex Platonico dogmate dixisse laudatur ».

l'opinion de Platon quand il a dit » ⁹⁶). « Les platoniciens ont cru que c'est le corps qui produit les passions dans l'âme, ce qui a fait dire à Virgile » ⁹⁷).

Ainsi aux yeux d'Augustin, Virgile est célèbre comme poète et comme philosophe, mais ce n'est pas seulement pour lui que l'auteur de l'*Enéide* est un personnage important, en effet :

AMMIEN MARCELLIN : « comme l'a dit auparavant le devin illustre de Mantoue » ⁹⁸) ;

COLUMELLE : « or nous atteindrons ce but si nous nous fions comme à un oracle aux conseils du plus véridique des prophètes » ⁹⁹) ; « car pour nous appuyer souvent sur l'autorité du poète divin » ¹⁰⁰) ;

MACROBE : « Virgile dont l'érudition était si vaste » ¹⁰¹) ; « c'est pourquoi Virgile profondément versé en toute doctrine » ¹⁰²) ; « votre Homère de Mantoue..., le même poète non moins illustre par sa science que par sa piété » ¹⁰³).

Ces exemples montrent suffisamment de quel prestige était entouré Virgile que les adorateurs des dieux considéraient comme l'auteur de leur « bible » à eux. Si on lit Macrobe en effet, on constate qu'il fait de Virgile une exégèse très poussée afin d'expliquer toute espèce de faits de la vie courante. Dès lors, il était normal que, pour réfuter ses adversaires saint Augustin, selon ses habitudes, se serve des mêmes armes qu'eux afin de les combattre sur leur propre terrain.

⁹⁶) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, XIV, 3, l. 22 sqq. : « Quamvis enim Vergilius Platoniam videatur luculentis versibus explicare sententiam dicens ».

⁹⁷) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, XXI, 3, l. 60 sqq. : « Dixerunt quidem Platonici ex terrenis corporibus esse animae (et metuere et cupere et dolere atque gaudere) unde Vergilius ».

⁹⁸) AMMIEN MARCELLIN, XV, 9 : « ut Mantuanus vates praedixit excelsus ».

⁹⁹) COLUMELLE, *De re rustica*, I, 4 : « Haec autem consequemur, si verissimo vati velut oraculo crediderimus dicenti ».

¹⁰⁰) COLUMELLE, *De re rustica*, VII, 3 : « utamur enim saepius auctoritate divini carminis ».

¹⁰¹) MACROBE, *Commentaire sur le songe de Scipion*, I, 6, 44 : « unde Vergilius nullius disciplinae expers ».

¹⁰²) MACROBE, *Saturnales*, I, 16, 12 : « Unde et Maro omnium disciplinarum peritus ».

¹⁰³) MACROBE, *Saturnales*, I, 16, 44 : « Homerus vester Mantuanus..., idem poeta doctrina ac verecundia juxta nobilis ».

E. RUTILIUS NAMATIANUS A-T-IL RÉPONDU À AUGUSTIN ?

Dans un article déjà ancien A. DUFOURCQ a fait d'ingénieux rapprochements entre le *De reditu suo* et *La Cité de Dieu* ¹⁰⁴). C'est ainsi qu'il compare avec plus ou moins de bonheur, semble-t-il, *De reditu suo* I, 121-128 à *De civitate Dei*, III, 17.

Voici d'abord le texte de Rutilius :

« Dans tes revers, tu as accoutumé de compter sur le succès ; à l'image du ciel tu es plus riche après les pertes essuyées. Les feux des astres préparent en se couchant des levers nouveaux, tu vois la lune terminer son cours pour le recommencer. Brennus vainqueur n'attendit pas longtemps après l'Allia son châtement ; le Samnite expia par l'esclavage de cruels traités. Après de nombreuses défaites tu mis en fuite Pyrrhus qui t'avait vaincue ; Hannibal lui-même pleura ses succès ».

A. DUFOURCQ arrête ici la citation ; je pense qu'il faut la poursuivre :

« Ce qui ne peut être submergé remonte d'un élan accru à la surface ; du fond de l'abîme il bondit plus haut pour monter plus haut comme le flambeau qu'on incline reprend de nouvelles forces, ainsi, plus éclatante après la chute, tu aspires au ciel. Tu reçois une force nouvelle de ce qui détruit les autres royaumes : trouver dans ses malheurs un principe d'accroissement est la loi de la résurrection » ¹⁰⁵).

¹⁰⁴) A. DUFOURCQ, *Rutilius Namatianus contre saint Augustin*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, X, 1905, pp. 488-492.

¹⁰⁵) RUTILIUS NAMATIANUS, *De reditu suo*, I, 121 à 132 (éd. P. VAN DE WOESTIJNE, Univ. de Gand, Faculté de Phil. et Lettres, 76, s. d., traduit par J. VESSEREAU et F. PRECHAC, Les Belles Lettres, Paris, 1933) :

« Adversis solemne tuis sperare secunda :

Exemplo caeli ditia damna subis.

Astrorum flammae renovant occasibus ortus ;

Lunam finire cernis, ut incipiat.

Victoris Brenni non distulit Allia poenam ;

Samnis servitio foedera saeva luit ;

Post multas Pyrrhum clades superata fugasti ;

Flevit successus Hannibal ipse suos.

Quae mergi nequeunt, nisu maiore resurgunt

Exiliuntque imis altius acta vadis,

Utque novas vires fax inclinata resumit

Clarior ex humili sorte superna petis ».

Dans le chapitre 17 du livre III, Augustin demande où se trouvaient les dieux romains en telle ou telle circonstance et chacun des paragraphes commence par les mots « *ubi erant (dii Romani) ... quando ?* ». L'évêque d'Hippone cite plus d'une douzaine d'épreuves malheureuses par lesquelles est passée Rome et parmi celles-ci, sont reprises les quatre catastrophes mentionnées par Rutilius :

« Où étaient-ils quand les Gaulois prirent Rome, la pillèrent, la brûlèrent, la remplirent de meurtres ? » ¹⁰⁶).

« Où étaient-ils quand aux Fourches Caudines, deux consuls avec leur armée, cernés par les Samnites furent obligés de conclure un honteux traité, d'abandonner en otages aux Samnites six cents chevaliers romains, tandis que les autres dépouillés, frustrés de leurs armes et de leurs armures passaient sous le joug avec un seul vêtement sur le corps ? » ¹⁰⁷).

« Appelé par les Tarentins, Pyrrhus, roi de Grèce, alors dans tout l'éclat de sa gloire devint l'ennemi des Romains. ... Quel horrible carnage alors, dans l'une et l'autre armée ! Pyrrhus y montra toutefois sa supériorité et il aurait pu déjà, de son point de vue, célébrer la divine clairvoyance d'Apollon si, peu après, dans une autre rencontre, les Romains n'avaient eu le dessus » ¹⁰⁸).

La liste des maux que Rome endura pendant le séjour d'Hannibal en Italie prend deux chapitres chez Augustin. De plus l'auteur ne demande pas où étaient les dieux romains en cette circonstance, mais il dépeint avec verve le sort de Sagonte qui préféra souffrir les maux extrêmes pour demeurer fidèle à Rome que de se rallier au parti d'Hannibal. Et pourtant Sagonte était fidèle aux dieux.

A. Dufourcq ne cite pas les textes d'Augustin que l'on a lus

¹⁰⁶) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, III, 17, l. 71-73 : « *Ubi erant, quando Galli Romam ceperunt, spoliaverunt, incenderunt, caedibus impleverunt* ».

¹⁰⁷) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, III, 17, l. 82 à 86 : « *Vel quando in Caudinas furculas a Samnitibus obsessi ambo cum exercitu consules foedus cum eis foedum facere coacti sunt, ita ut equitibus Romanis sescentis obsidibus datis ceteri amissis armis aliisque spoliati privatique tegminibus sub iugum hostium in vestimentis singulis mitterentur ?* ».

¹⁰⁸) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, III, 17, l. 108 à 110 ; 115 à 119 : « *Accitus etiam a Tarentinis Pyrrhus, rex Graeciae, tunc ingenti gloria celebratus, Romanorum hostis effectus est. ... Quae tunc et quam horrenda utriusque exercitus clades ! In qua tamen superior Pyrrhus extitit, ut iam posset Appollinem pro suo intellectu praedicare divinum, nisi proxime alio proelio Romani abscederent superiores* ».

plus haut, mais il rapporte un passage de la fin du livre V où l'auteur déclare qu'une réponse aux trois premiers livres est rédigée et qu'on attend un moment propice pour l'éditer.

« Après la publication des trois premiers livres et lorsqu'ils se trouvaient déjà dans un grand nombre de mains, j'ai entendu dire qu'on préparait contre moi je ne sais quelle réponse écrite. On m'apprit ensuite que cette réponse était rédigée, mais qu'on attendait un moment favorable pour la lancer sans danger » ¹⁰⁹).

L'auteur de l'article termine en disant : « Qui sait si Namatianus n'est pas du nombre de ces païens qui ont lu *La Cité de Dieu* et qui n'osent pas la réfuter ouvertement ? Qui sait s'il n'a pas voulu, dans les vers que nous lisons, y répondre indirectement mais effectivement ? ».

A mon avis les rapprochements sont ingénieux mais ne sont pas probants car les quatre événements de l'histoire romaine cités par Rutilius sont trop connus pour que l'on puisse prétendre qu'ils sont tirés de *La Cité de Dieu*. Ainsi lorsque SYMMAQUE écrit la *relatio* que l'on a lue plus haut, il ne rapporte que deux épisodes de l'histoire romaine et il se fait que ces événements sont également cités par Rutilius : « Cette religion ... dont les pratiques sacrées ont repoussé Hannibal de mes remparts et les Gaulois de mon Capitole ».

Dès lors, si nous n'avions que ces rapprochements, nous pourrions mettre en doute l'hypothèse émise par A. DUFOURCQ. Or, en lisant attentivement les deux œuvres, j'ai trouvé deux passages fort semblables et cette similitude de textes, qu'à ma connaissance je suis le premier à signaler, me paraît très grande. Que l'on en juge plutôt.

« ... les historiens s'accordent sur ce point que Ninus donna un large accroissement au royaume des Assyriens. Et ce royaume dura si longtemps que l'empire romain n'égale pas encore son âge. Les chronologistes lui assignent douze cent quarante ans depuis la première année du règne de Ninus jusqu'au moment où il passa sous la domination des Mèdes » ¹¹⁰).

¹⁰⁹) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, V, 26, l. 75 à 80 : « Quorum tres priores cum edidissem et in multorum manibus esse coepissent, audiui quosdam nescio quam adversus eos responcionem scribendo praeparare. Deinde ad me perlatum est, quod iam scripserint sed tempus quaerant, quo sine periculo possint edere ».

¹¹⁰) AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, IV, 6, l. 19 à 25 : « Constat tamen et inter alios

RUTILIUS fait l'histoire de la puissance de Rome et il dit :

« Quelle puissance comparable les Assyriens avaient-ils réussi à constituer avec leurs armes lorsque les Mèdes, leurs voisins, purent les dompter ? » ¹¹¹).

Ces textes sont trop semblables pour n'être pas en rapport de dépendance. Augustin prétend que la puissance des Assyriens fut bien supérieure à celle des Romains, tandis que Rutilius considère que cette puissance n'est même pas comparable à celle de Rome ; parce que l'évêque d'Hippone veut montrer que tout a une fin, même les royaumes les plus puissants, tandis que Rutilius croit encore à l'éternité de la Ville, pilier de l'Univers : « Ce lieu qui possède la citadelle souveraine, la capitale de l'univers » ¹¹²). « Les siècles qu'il te reste à vivre ne sont soumis à aucune limite, tant que subsistera la terre et que le ciel portera les astres » ¹¹³).

Si ces rapprochements semblent probants, nous devons aussi admettre ceux que proposait A. DUFOURCQ et conclure avec ce dernier que Rutilius appartenait à ce cercle de païens érudits qui attendaient l'occasion de donner la réplique à Augustin, sans qu'il y ait de danger pour eux.

Jean LAMOTTE.

scriptores regnum Assyriorum a Nino rege fuisse longe lateque porrectum. Tam diu autem perseveravit, ut Romanum nondum sit eius aetatis. Nam sicut scribunt, qui chronicam historiam persecuti sunt mille ducentos et quadraginta annos ab anno primo, quo Ninus regnare coepit, permansit hoc regnum donec transferretur ad Medos ».

¹¹¹) RUTILIUS NAMATIANUS, *De reditu suo*, I, 83-84 (éd. VESSEREAU et PRECHAC) :

« Quid simile Assyriis conectere contigit armis

Medi finitimos cum domuere suos ? ».

Si l'on reconnaît valable ce rapprochement, celui-ci peut apporter des éclaircissements sur le texte de Rutilius. En effet, le v. 84 présente une difficulté qui disparaît si l'on admet que Rutilius a voulu donner une réplique à Augustin. Les manuscrits donnent le texte tel que je l'ai cité, mais afin, semble-t-il, d'établir un parallélisme entre cette phrase et la suivante, L. MULLER et P. VAN DE WOESTIJNE ont corrigé de la manière suivante : « Medi condomuere suos ». Dès lors, on peut se demander si, ou bien tenant compte du rapprochement proposé, il faut s'en tenir au texte traditionnel ou bien, en vertu du parallélisme souhaité par L. MULLER et P. VAN DE WOESTIJNE, il faut rejeter la similitude des textes.

¹¹²) RUTILIUS NAMATIANUS, *De reditu suo*, I, 194 sqq. :

« Qui dominas arces et caput orbis habet ».

¹¹³) RUTILIUS NAMATIANUS, *De reditu suo*, I, 137 sqq. :

« Quae restant nullis obnoxia tempora metis

Dum stabunt terrae, dum polus astra ferret ».